



Délibération du Conseil Communautaire

Le jeudi 13 juin 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Nanteuil-Auriac de Bourzac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 07 juin 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	40	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars - Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup - Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Joël Constant – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent-Dominique Caillou – Catherine Esculier – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janailac – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Bruno Beauque pour la commune de Bouteilles Saint Sébastien
Titulaires absents	18	Christine Berthé - Lisa Boyer – Philippe Boismoreau – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Nicolas Platon – Romain Perruchaud – Bernard Saint-Martin – Philippe Chotard - Christophe Rossard – Pierre Guigné – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Edwige Badel – Régis Defraye
Procurations	7	Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Jean-Marcel Beau à Jean-Didier Andrieux Bruno Limerat à Joël Constant Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Romain Perruchaud à Dominique Caillou Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet

DELIBERATION N° 2024/105 : (Code Nomenclature /7.8)**DATE : 13 JUIN 2024****RAPPORTEUR : Didier Bazinet****OBJET : Fonds de concours de voirie versé par la commune de Verteillac**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5214-16 V,

Vu les Statuts de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois et notamment les dispositions incluant la commune de Verteillac comme l'une de ses communes membres ;

Vu la décision de bureau n°2022/02 approuvant le marché de travaux de voirie 2022 comprenant notamment sur la commune de Verteillac, le lieu-dit « Les Chaumes » qui participe à l'équilibre financier de l'opération par l'attribution d'un fonds de concours ;

Vu la décision de bureau n°2023/10 approuvant le marché de travaux de voirie 2023 comprenant notamment sur la commune de Verteillac, la route de la Capode qui participe à l'équilibre financier de l'opération par l'attribution d'un fonds de concours ;

Vu la délibération N°04-2024-09 de la commune de Verteillac en date du 12 avril 2024 ;

Considérant que la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois a procédé à la réfection des voies nommées ci-dessus et que dans ce cadre la commune de Verteillac souhaite participer par le biais d'un fonds de concours ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous.

DEPENSES		RECETTES	
VOIRIE 2022	8 273.32 €	SUBVENTION CD 24 2022 (14.96%)	1 237.69 €
VOIRIE 2023	12 000.00 €	SUBVENTION CD 24 2023 (20.00%)	2 400.00 €
TVA 20 %	4 054.66 €	FCTVA	3 990.76 €
		RESTE A CHARGE	16 699.53 €
MONTANT TTC	24 327.98 €	MONTANT TTC	24 327.98 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DÉCIDE à l'unanimité de demander un fonds de concours à la commune de Verteillac en vue de participer à la réfection de la voirie 2022 et 2023, à hauteur de 8 349.76 €.

AUTORISE le Président à signer tout acte afférant à cette demande.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 48

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Publié le 27-06-2024

**Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribérois
Didier Bazinet**

Signé électroniquement le 21/06/2024 à 12:46
par Didier BAZINET

**Le secrétaire de séance
du 13 juin 2024
Yves Mahaud**

